

A2M GESTION

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 1 euros
Siège Social : 5 B RUE RENON, 94300 VINCENNES
951 262 492 R.C.S CRETEIL

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 1ER AVRIL 2025

Le 1er avril 2025 à 14 heures, au siège social, 5 B RUE RENON, 94300 VINCENNES

Madame Annaelle BOUAZIZ SBERRO, demeurant 5 BIS RUE RENON, 94300 VINCENNES 94300 VINCENNES

Associée Unique de la société A2M GESTION, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 1 euros,

A pris les décisions ci-après relatives à :

ORDRE DU JOUR

- Extension de l'objet social
- Modification des statuts concernant l'objet social
- Questions diverses
- Pouvoirs en vue des formalités

DECISION : EXTENSION DE L'OBJET SOCIAL

L'Associée Unique décide d'étendre à compter du 01/04/2025 l'objet social de la Société aux activités suivantes :

- L'achat, la vente, l'échange, la location de matériaux sans limite de catégorie
- l'activité de conseil au profit de toute personne physique ou moral

DECISION : MODIFICATION DES STATUTS CONCERNANT L'OBJET SOCIAL

En conséquence de la décision précédente, l'Associée Unique décide de modifier l'Article 3 OBJET SOCIAL des statuts dont la rédaction sera la suivante :

ARTICLE 3 OBJET SOCIAL

-L'achat, la vente, l'échange, la location de matériaux sans limite de catégorie

-l'activité de conseil au profit de toute personne physique ou moral ;

- l'acquisition, la gestion, la cession de toutes participations dans toutes sociétés commerciales et industrielles, dans tous secteurs ;

et plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, civiles, financières, mobilière ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout autre objet similaire ou connexe.

DECISION : POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités qui seront nécessaires relativement aux décisions visées ci-dessus.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associée Unique.

Madame Annaelle BOUAZIZ SBERRRO
(L'Associée Unique)

Signé par :

Annaelle BOUAZIZ SBERRRO

2B3AEDDD3FD84A0...